

ELEMENTS D'IDENTIFICATION DE VOTRE ACTIVITE
--

1) Votre numéro SIRET :

Un numéro d'identification (n° SIRET), vous a été attribué par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) qui gère le Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) auquel vous devez être inscrit pour votre activité. Ce numéro SIRET correspond au nouvel établissement à l'adresse duquel vous allez recevoir des déclarations fiscales préidentifiées.

Le numéro SIRET est composé du numéro SIREN (9 chiffres) et d'un numéro de classement (5 derniers chiffres), ce dernier permet de différencier les établissements notamment dans le cadre de la taxe professionnelle.

Si ce numéro, qui figure dans le cadre ci-dessous, vous apparaissait incorrect, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me le signaler.

Vous êtes invité(e) à le rappeler dans son intégralité dans chacune de vos correspondances avec l'administration. Il vous sera indispensable pour transmettre vos déclarations par voie électronique (procédure << TDFC >> pour les déclarations de résultats, procédure << Télétva >> pour la TVA) ou pour effectuer vos ordres de virement.

N° SIRET : 51448810500016

2) Votre numéro de TVA intracommunautaire :

En qualité de personne assujettie redevable de la TVA, un numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire vous a été attribué pour que vous puissiez réaliser des échanges de biens et de services au sein de l'Union Européenne.

Cet identifiant à 13 caractères, dont le préfixe est "FR" pour la France, est le suivant :

N° TVA intracommunautaire : FR36514488105
--

Il est préimprimé sur toutes les déclarations de TVA que vous recevrez.

Il peut être vérifié par vos partenaires communautaires. De même, vous pouvez vérifier les numéros de TVA intracommunautaire communiqués par vos clients européens en consultant le site internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

<< <http://www.europa.eu.int> >>.

Si vous effectuez des achats ou des ventes placés dans le champ d'application de la TVA, en provenance ou à destination d'un pays membre de l'Union Européenne, il vous appartient de le faire figurer sur vos factures (et documents en tenant lieu).

Votre régime d'imposition

1) En matière de bénéfice :

- Impôt sur les sociétés - régime du réel simplifié

2) En matière de TVA :

- Régime du réel simplifié